

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2024-004

Date de convocation : 26 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 MARS à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY (pouvoir de M. Boisserin), MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes MABON, NEVEU, NELIAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BOBICHON

Objet : Demande de subventions à l'Etat et à l'Agence de l'Eau pour le plan d'actions à mettre en place contre les PFAS

Monsieur le Président explique que, par courrier du 25/10/2023, Mme La Préfète nous a demandé d'établir un plan d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau suite au dépassement de la limite qualité PFAS.

Il rappelle que les PFAS sont une famille de composés chimiques caractérisés par une chaîne carbonée portant des atomes de fluor, qu'il en existe plus de 4000 différents, tous d'origine humaine et qu'ils sont utilisés depuis les années 50 dans des applications industrielles et des produits de consommation (textiles, emballages, cosmétiques, poêles...) pour leurs propriétés comme la résistance à la chaleur. Ces produits se retrouvent dans les eaux superficielles et souterraines, dans l'air, dans les sols et dans la chaîne alimentaire.

Au sud de Lyon, la plateforme chimique de Pierre-Bénite (Arkema et Daikin) utilise 2 PFAS actuellement permis par la réglementation en vigueur (6:2 FTS, PFHxA). Elle en a utilisé d'autres par le passé dont du PFOA et du PFNA.

L'eau potable doit respecter une norme réglementaire de 0.1µg/l pour la somme de 20 PFAS et cela dès 2023 pour les captages analysés par l'administration.

Le SIDESOL est alimenté pour environ 70% du volume distribué par la nappe du Garon, qui est touchée par cette pollution, et pour environ 30% du volume distribué par une fourniture d'eau par le Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud qui prélève à Ternay et dont les captages sont également pollués par ces PFAS. Les analyses font ressortir des valeurs, sur l'eau distribuée par le SIDESOL, comprises entre 0.042 et 0.121 µg/l

Le plan d'actions s'établit comme suit :

- A court terme (mai 2024) : interconnexion avec le réseau de la Métropole de Lyon afin d'obtenir une dilution conforme à la norme attendue
- A moyen terme (fin 2026) : modification de l'usine de traitement du Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud (qui nous fournit environ 30% du volume distribué) pour éliminer ces polluants
- A long terme (2029) : mise en service d'un nouveau puits situé dans un secteur a priori moins impacté. Ce puits permettra d'effectuer un mélange d'eau.

Il convient également de comprendre pourquoi la nappe du Garon est impactée par les PFAS et de communiquer pas avec le Rhône.

REÇU EN PREFECTURE
le 08/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200080786-20240304-2024_004-DE

Les coûts les plus directs seront supportés par le Syndicat Mixte d'eau Potable Rhône-Sud, à savoir :

- Pour l'interconnexion : installation d'une vanne, installation d'un branchement électrique : environ 70 000€
- Le coût de l'achat d'eau est en cours de négociation avec Eau Public du Grand Lyon (environ 2000m³/jour).
La durée d'achat sera déterminée par le délai de mise en place de l'usine de traitement.
- Modification de l'usine de traitement : Les coûts ne sont pas connus, ils le seront à l'issue de la procédure de consultation. Cependant, ils sont estimés à environ 5 000 000€ d'investissement et 600 000€/an de frais de fonctionnement.

Il convient de rappeler que les charges du Syndicat Rhône-sud sont réparties sur ses adhérents. La participation du SIDESOL va donc subir une augmentation très conséquente (200% ou 300%). Elle avait déjà augmenté en raison de l'indexation des prix et est actuellement d'environ 340 000€/an (220 000€ en 2021).

Le coût pour la création d'un nouveau puits sera supporté directement par le SIDESOL : environ 750 000 €

Celui de l'étude pour localiser la source de pollution de la nappe sera également supporté par le SIDESOL.

A ces coûts, il convient d'ajouter les analyses et tous les coûts annexes, notamment ceux de la société fermière SUEZ qui doit adapter les fonctionnements du réseau.

Dans son courrier, Mme la Préfète nous invite à nous rapprocher de l'Agence de l'Eau pour étudier les possibilités de soutien financier.

Monsieur le Premier Ministre a également affirmé, lors de sa venue le 20/01/2024 à St Laurent d'Agnay, que les collectivités seraient accompagnées dans cette lutte.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide de l'Etat et l'Agence de l'Eau pour le plan d'actions à mettre en place contre les PFAS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président
Daniel JULLIEN



Stamp: SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE RHÔNE-SUD
SIEGE SOCIAL
MAIRIE DE VAUGHNERAY
(Rhône)

REÇU EN PREFECTURE

le 08/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20240304-2024_004-DE